

Quelle est la tranche d'âge pour être invité au dépistage organisé du cancer du sein

40 à 74ans

50 à 74ans

54 à 70 ans

Complément : Les études nationales et internationales montrent que le risque de cancer du sein augmente à partir de 50 ans. D'autre part, les mammographies sont plus faciles à interpréter quand l'âge avance.

Après 74 ans, le dépistage doit se faire poursuivre à titre individuel, avec son médecin traitant.

A partir de combien de centimètre une tumeur peut devenir palpable ?

1cm

2cm

3cm

Le développement d'un cancer du sein est longtemps silencieux : Une tumeur doit atteindre la taille de 1 cm pour devenir palpable.

Les signes se manifestent essentiellement au niveau du sein.

Deux situations :

- l'auto-examen des seins permet de voir toute modification de la forme globale du sein, une rougeur une déformation du galbe du sein, une irritation du mamelon.

-l'autopalpation ou la palpation par un médecin permet de percevoir une »boule », un écoulement séreux ou coloré du mamelon.

Même si la plupart de ces signes sont le plus souvent bénins, il est important de consulter un généraliste, gynécologue ou sage-femme.

Le dépistage organisé est-il vraiment fiable et utile ?

Oui

Non

Dans le cadre du cancer du sein, on estime que le dépistage organisé devrait faire diminuer la mortalité de près de 30%, à condition que la participation soit égale ou supérieure à 70% (source INCA)

Est-il possible pour une femme de faire son dépistage dans un autre département que celui dans lequel elle habite ?

Oui

Non

Il est possible d'utiliser l'invitation dans le cabinet d'un radiologie d'un autre département à condition qu'il soit agréé.

Chaque centre de coordination peut communiquer la liste des cabinets de radiologie agréés.

Les femmes sont libres de choisir leur radiologue dans la liste des cabinets de radiologie agréés.

Le matériel et les pratiques répondent à des critères de qualité, qui garantissent la fiabilité de l'examen. Ils sont contrôlés tous les 6 mois.

Le dépistage est-il totalement gratuit ?

Oui

Non

La mammographie et l'interprétation des clichés en première et deuxième lectures sont des actes totalement pris en charge dans le cadre du dépistage organisé.

Si le radiologue demande des examens complémentaires (échographies, autres clichés...) ceux-ci seront pris en charge dans les conditions habituelles de l'Assurance Maladie

Quel facteur n'est pas à risque dans le développement du cancer du sein ?

-Le surpoids

-Les facteurs hormonaux (règles précoces (avant 12ans)/ménopause tardive (après 50 ans) /absence de grossesse ou grossesse tardive (après 35ans)

-la sédentarité

-les antécédents familiaux ou personnels de cancer du sein

-l'allaitement (Allaiter si possible de façon exclusive et idéalement jusqu'à l'âge de 6 mois est un facteur de protection du cancer du sein. (Source INCA)

-La consommation régulière d'alcool

Comment est-on invitée à faire ce dépistage ?

-Le médecin traitant envoie une ordonnance

-Par un SMS de convocation

-En recevant une invitation et un bon de prise en charge adressé par l'Assurance Maladie

A quelle fréquence est-il préconisé de faire le dépistage ?

- Tous les ans

-Tous les 2 ans

-Tous les 5 ans